RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SEEBACH
67160

Tél. 03 88 94 74 06
mairie@seebach.alsace

N 002/25

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT SUR LA POSE D'UNE ENSEIGNE

au 75 rue des églises 67160 Seebach

Le Maire de la commune de SEEBACH

VU Le code de l'environnement et ses articles L.581-9 et L.581-44, R.581-9 à 581-21

VU L'arrêté du 05 juillet 2024, par le Président de la Communauté des Communes de Wissembourg portant refus de transfert du pouvoir de police de la publicité

VU La demande n° AP 067- 351-25-0001, réceptionnée le 21 février 2025 en mairie de Seebach, déposée par Mr Brenkel Nicolas pour l'emplacement de son enseigne « au petit nid de Seebach ».

VU La transmission de cette demande, reçue le 26 février 2025, à la Direction Régionale des Affaires Culturelle Grand-Est et motivée en retour par un refus d'acception le 03 mars 2025.

CONSIDERANT que l'enseigne est susceptible en l'état de porter atteinte à la qualité et la cohérence du paysage protégé du site inscrit de la partie du village de Seebach, par les différents matériaux employés.

CONSIDERANT certaines incohérences relevées dans les documents fournis.

ARRETE

Art.1 : L'installation de l'enseigne faisant l'objet de la demande précitée, selon les descriptifs et photos joints au dossier est **REFUSEE**, car non conforme.

- L'emploi de l'aluminium brut n'est pas suffisamment qualitatif dans ce contexte de tissu bâti ancien formé de maisons typiques à colombages,
- le dessin proposé est trop contemporain et insuffisamment traditionnel avec une longueur trop imposante,
- Privilégier une enseigne de style traditionnel, de forme ronde ou ovale, en acier découpé à 2 mm d'épaisseur, longueur ne dépassant pas 50 cm, suspendue à une potence en fer forgé, de teinte brun sombre.